

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 mars 2013
Séance du 14 mars 2013

11 Relations internationales – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M. GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

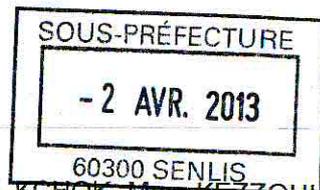
Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose:

L'Association IPAD (Investir Pour l'Avenir et le Développement), partenaire de la Ville de Creil pour la coopération décentralisée avec Ourossogui et la Communauté Rurale de Nabadji Civol au Sénégal, a sollicité la Ville de Creil pour l'envoi d'un container de matériel médical afin d'améliorer les conditions de travail dans les hôpitaux, une maternité et un poste de santé.

Le montant estimatif de l'action s'élève à 9 240 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet par l'octroi d'une aide financière de 4 000 €.

L'association IPAD s'engage au respect de la mise en œuvre de ce projet et à rendre compte de l'exécution de l'action.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2010 autorisant le maire de Creil à signer les protocoles d'accord avec la Commune d'Ourossogui et la Communauté rurale de Nabadji Civol,

Considérant l'engagement de la ville de Creil dans ses accords de coopération décentralisée et de jumelage, dans l'intérêt partagé avec les populations des pays du Sud et des pays du Nord,

Vu la commission « Finances » en date du 14 mars 2013,

Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le versement d'une subvention sur projet d'un montant de 4 000 euros à l'association IPAD.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 MARS 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

02 AVR. 2013

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... **2/04/13**

et publication ou notification le... **28/03/13**

CREIL, le... **2/04/13**

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

